



Véhicule non réclamé après un sinistre et rachat par mon assurance

Par **chgreg62**, le **05/07/2011** à **14:18**

Bonjour,

l'an passé j'ai eu un accident au bas de chez moi. de ce fait j'ai rentré ma voiture chez moi. l'expert de mon assurance est passé et a conclu que le véhicule est 'économiquement irréparable', donc mon assurance ma racheté 'l'épave'.

mon assurance ma dit qu'une société aller passer pour enlever mon véhicule.

cela va faire bientôt 1 an que l'accident s'est produit et le véhicule est toujours là!!! j'ai appelé entre temps la société qui doit venir chercher la voiture elle ma dit quelle me recontacterait pour me donner un rendez vous mais il n'y a rien qui bouge.

ma question est celle ci:

y'a t-il un délai a partir du quel le véhicule me reviendrais puisqu'il n'est pas réclamer par son nouveau propriétaire? si oui quels sont mes droits?.

Dans l'attente, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Par **MFOCHIVE**, le **08/07/2011** à **19:48**

Vousq devez informer l'assureur par des correspondances laissant trace .Sommer l'assureur de venir chercher sa voiture .apres saisir le tribunal pour nommer un huissier qui sera charger de la vente aux enchers